

Fiche synthèse du plan de rétablissement du hibou des marais

Une initiative pour conserver la biodiversité du Québec

Photo : © Frédérick Lelièvre



Équipe de rétablissement
des oiseaux de proie
du Québec

But : Freiner le déclin du hibou des marais dans le sud du Québec
et maintenir une population autosuffisante dans le Nord

Principales menaces



Perte et dégradation
de son habitat



Collision, et destruction des nids,
surtout avec la machinerie agricole
et les véhicules routiers



Maladies



Pesticides



Changements climatiques

Objectifs du plan de rétablissement

- ▶ Améliorer les suivis des populations
- ▶ Atténuer les menaces qui pèsent sur ses habitats
- ▶ Assurer une surveillance des autres menaces qui l'affectent
- ▶ Sensibiliser le public à son égard
- ▶ Inviter les publics cibles à préserver son habitat

Comment se porte cette espèce?

Le hibou des marais est une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable. Depuis la fin des années 1980, sa situation s'est fortement détériorée dans le sud du Québec. Bien que les tendances de la population dans le Nord soient mal connues, on suppose que sa situation est stable. Des efforts de protection, de recherche et de sensibilisation sont nécessaires pour assurer le rétablissement de l'espèce.



Consultez la version complète du [Plan de rétablissement du hibou des marais \(Asio flammeus\) au Québec - 2021-2031](#).

Conserver un habitat de qualité pour l'espèce est bénéfique pour nous tous

Le hibou des marais fréquente de vastes milieux ouverts, tels que les prairies naturelles, la toundra, les milieux humides et divers milieux agricoles, comme les champs de foin, les terres en jachère et les pâturages. Il se nourrit presque exclusivement de petits mammifères, qu'il chasse surtout à l'aube ou au crépuscule. Sa présence est bénéfique pour lutter naturellement contre certains ravageurs de culture. Cependant, étant très haut placé dans la chaîne alimentaire, il est sujet à l'accumulation de contaminants dans ses tissus. Dans un milieu où des pesticides sont utilisés, ses proies peuvent en absorber beaucoup et nuire à la survie du hibou des marais.

En cohabitant avec le hibou des marais et en conservant des milieux naturels exempts de produits toxiques, on donne un coup de pouce pour contrer le déclin de cet admirable oiseau de proie, tout en bénéficiant des services écologiques qu'il peut offrir pour l'agriculture.

Aire de nidification



Vous voulez l'aider?

- ▶ Agriculteurs, adoptez de bonnes pratiques pour favoriser la cohabitation avec le hibou des marais en retardant la première fauche du foin jusqu'à la mi-juillet, pour éviter de détruire son nid au sol.
 - Pour plus de conseils, consultez le Guide d'aménagement et pratiques favorisant la protection des oiseaux champêtres disponible sur le site Web de QuébecOiseaux : www.quebecoiseaux.org/fr/milieu-champetre.
- ▶ Installez des poteaux et des perchoirs.
- ▶ Diminuez l'usage de pesticides.
- ▶ Vous l'avez vu? Rapportez votre observation au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec : Quebec.ca/centre-donnees-especes.
- ▶ Vous avez trouvé un hibou des marais blessé ou mort? Les oiseaux de proie sont des animaux à déclaration obligatoire. Contactez SOS Braconnage – Urgence faune sauvage : 1 800 463-2191 ou centralesos@environnement.gouv.qc.ca.

Pour en savoir plus sur cette espèce, consultez sa fiche descriptive sur Quebec.ca/animauxsauvages ou balayez le code QR :



Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs

Québec



Photo : © Alexandre Ancil, MELCCFP